

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 6 mars 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

29-03-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 mars 2025**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Service incendie**
 - 6.1.1 - Rapport financier 2024**
 - 6.1.2 - Rapport des activités 2024**
 - 6.2 - Parc industriel**
 - 6.3 - TECQ 2024-2028**
 - 6.4 - Compteurs d'eau**
 - 6.5 - Travaux rue Langevin et route 204**
 - 6.6 - Éclairage public**
 - 6.7 - Location machineries lourdes**
 - 6.8 - Mesure d'accumulations des boues**
 - 6.9 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**
 - 6.10 - Tour de Beauce**
 - 6.11 - Plan de gestion des actifs en eau**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**
 - 7.3 - Financement d'emprunt**
 - 7.4 - Règlements 230-24 et 231-24 / modifications**
 - 7.4.1 - Règlement no 230-24 / modification**
 - 7.4.2 - Règlement no 231-24 / modification**
 - 7.5 - OMH Beauce-Etchemins**
 - 7.5.1 - Budget 2025**
 - 7.5.2 - Rapport financier 2019 & 2020**
 - 7.6 - MRC des Etchemins**
 - 7.7 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin**
 - 7.8 - Profil financier 2023-2024**
 - 7.9 - Tournée Écosystèmes locaux**
 - 7.10 - Table de concertation des aînés**
 - 7.11 - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**
 - 7.12 - L'Essentiel des Etchemins**
- 8 - CORRESPONDANCE**
 - 8.1 - FQM**

8.2 - Ministre des Affaires municipales
8.3 - Mini-Scribe
9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.10 Tour de Beauce
- 6.11 PGA en eau
- 7.10 Table de concertation des aînés
- 7.11 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- 7.12 L'Essentiel des Etchemins

ADOPTÉE

30-03-25 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

31-03-25 4.1 - Comptes fournisseurs au 6 mars 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 6 MARS 2025

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2500104	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	313,41	313,41
C2500105	HYDRO-QUEBEC	1 072,21	1 072,21
C2500105	HYDRO-QUEBEC	775,85	775,85
C2500105	HYDRO-QUEBEC	37,23	37,23
C2500105	HYDRO-QUEBEC	2 307,31	2 307,31
C2500105	HYDRO-QUEBEC	1 173,05	1 173,05
C2500105	HYDRO-QUEBEC	1 077,79	1 077,79
C2500105	HYDRO-QUEBEC	2 371,77	2 371,77
C2500106	HYDRO-QUEBEC	2 716,72	2 716,72
C2500107	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	598,36	598,36
C2500108	BELL MOBILITÉ INC.	96,68	96,68
C2500109	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C2500110	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	250,00	250,00
C2500110	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	8 774,37	8 774,37
C2500110	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS FRÉDÉRICK LAPOLTE	4 655,45	4 655,45
	YVAN GAGNON	2 319,52	2 319,52
C2500111	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	499,31	499,31
C2500112	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	43,98	3 127,23
C2500113	AON HEWITT	5 500,64	
C2500114	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 762,67	
C2500115	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 873,40	
C2500116	SOGETEL INC.	628,24	

C2500117	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00
C2500118	MRC DES ETCHEMINS	65 482,00
C2500119	POSTES CANADA	195,83
C2500120	COOP STE-JUSTINE	22 373,15
C2500121	HYDRO-QUEBEC	2 202,13
C2500121	HYDRO-QUEBEC	799,80
C2500121	HYDRO-QUEBEC	970,98
C2500121	HYDRO-QUEBEC	762,61
C2500122	FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	8 370,18
C2500123	PAGES JAUNES INC.	84,80
C2500124	ROTOBEC INC.	358,55
C2500125	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	464,00
C2500126	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	537,01
C2500127	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00
C2500128	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	577,17
C2500129	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	2 377,39
C2500130	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	757,37
C2500131	TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS	5 580,96
C2500132	ELECAL	1 798,18
C2500133	CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-JUSTINE	150,00
C2500134	FORD APPALACHES INC.	137,91
C2500135	FONDATION SANATORIUM BEGIN	65,00
C2500136	NOUVEL ESSOR	500,00
C2500137	LES HUILES DESROCHES INC.	16 549,01
C2500138	EUROFINS ENVIRONEX	768,03
C2500138	EUROFINS ENVIRONEX	289,17
C2500138	EUROFINS ENVIRONEX	128,77
C2500138	EUROFINS ENVIRONEX	190,86
C2500139	PRODUITS SANITECH	63,98
C2500140	CLUB MOTONEIGE LANGEVIN INC.	100,00
C2500141	WEBLEX DESIGN INC.	3 902,72
C2500142	L'ARCHE LE PRINTEMPS	50,00
C2500143	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	310,29
C2500144	AUTOMATION R.L. INC.	310,43
C2500145	GYRO-TRAC CORPORATION	34,99
C2500146	DATA2CLOUD.CA	88,36
C2500147	MOULIN LA LORRAINE	100,00
C2500148	MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS	2 758,31
C2500149	CEGEP DE SHAWINIGAN	3 162,70
C2500150	ENERGIES SONIC INC.	485,48
C2500150	ENERGIES SONIC INC.	464,86
C2500151	ALARME 911	233,86
C2500152	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	7 430,21
C2500153	NVIRA ENVIRONNEMENT INC	8 738,10
C2500154	SOLUTIONS INDUSTRIELLES	143,77
	TOTAL	226 836,11 34 039,03
	SOLDE À PAYER	192 797,08
	ENCAISSE	315 798,35

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

32-03-25

6.1.1 - Rapport financier 2024

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le rapport financier 2024 de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins tel que déposé.

ADOPTÉE

33-03-25

6.1.2 - Rapport des activités 2024

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma incendie, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le rapport annuel d'activités 2024 de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins tel que préparé par Pierre Morneau, directeur du service des incendies de ladite Régie.

ADOPTÉE

34-03-25

6.2 - Parc industriel

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général et greffier-trésorier, Gilles Vézina, à entreprendre les démarches visant à procéder à l'imperméabilisation du bassin de rétention du parc industriel telle que proposée au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

35-03-25

6.3 - TECQ 2024-2028

Attendu que la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

6.4 - Compteurs d'eau

Le conseil municipal est informé qu'il y aurait 58 compteurs d'eau à installer dans le groupe industries, commerces et institutions ainsi que 20 compteurs à installer dans les résidences.

Un relevé sera effectué à chaque entrée d'eau afin de connaître les dimensions de ces entrées d'eau.

36-03-25

6.5 - Travaux rue Langevin et route 204

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre déposée par monsieur Jean-François Poirier de Stantec pour la confection des plans finaux des travaux de la rue Langevin et de la route 204 réalisés en 2024 et ce, pour la somme de 4 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.6 - Éclairage public

Le conseil est informé de l'état de ce dossier.

Pour le moment, seule la demande de luminaire près de Rotobec a été autorisée par Hydro-Québec.

Le projet d'installation d'un nouveau luminaire près du 130, boulevard Lessard est abandonné car le poteau est à remplacer et celui près du 123, rue Rotobec est également abandonné car le luminaire serait situé à moins de 1,2 mètre de la moyenne tension.

37-03-25

6.7 - Location machineries lourdes

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation, pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et ce, selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres préparé à cet effet;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée avec la mention « Soumission location machineries lourdes » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 jusqu'à 14 heures le 3 avril 2025 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

6.8 - Mesure d'accumulations des boues

Le conseil est informé de l'état de ce dossier.

38-03-25

6.9 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 149 267 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Justine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

ADOPTÉE

39-03-25

6.10 - Tour de Beauce

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le Tour de Beauce à circuler sur les chemins municipaux le 12 juin 2025 dans le cadre de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne;

QUE ledit conseil municipal désigne Frédéric Lapointe pour appuyer cet organisme pour la sécurité du parcours.

ADOPTÉE

40-03-25

6.11 - Plan de gestion des actifs en eau

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de

son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Christian Chabot, maire et monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Justine, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur Gilles Vézina soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

41-03-25

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard et ce, l'offre de services datée du 26 février 2025 et déposée par monsieur Michel Vallée.

ADOPTÉE

42-03-25

7.3 - Financement d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 120 600 \$ qui sera réalisé le 19 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
181-19	201 400 \$
181-19	91 100 \$
230-24	628 100 \$
231-24	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les

dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 181-19, 230-24 et 231-24, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu unanimement:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	39 700 \$	
2027.	41 300 \$	
2028.	42 900 \$	
2029.	44 500 \$	
2030.	46 500 \$	(à payer en 2030)
2030.	905 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 181-19, 230-24 et 231-24 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

7.4 - Règlements 230-24 et 231-24 / modifications

43-03-25

7.4.1 - Règlement no 230-24 / modification

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement no 230-24 puisque les dépenses effectuées en vertu de ce règlement sont supérieures aux dépenses prévues;

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les articles 1, 3 et 4 du règlement no 230-24 soient remplacés par les suivants:

Article 1. Le présent règlement portera le titre de "Règlement d'emprunt numéro 230-24 décrétant une dépense de 2 539 440\$ et un emprunt de 628 100\$ et visant à autoriser des travaux de réfection des infrastructures souterraines sur toute la longueur de la rue Langevin.

Article 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 539 440\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 628 100\$ sur une période de

25 ans. Il est également autorisé à affecter la subvention de 1 884 266\$ provenant du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et à affecter un montant de 27 074\$ provenant du Fonds général.

ADOPTÉE

44-03-25

7.4.2 - Règlement no 231-24 / modification

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement no 231-24 puisque les dépenses effectuées en vertu de ce règlement sont supérieures aux dépenses prévues;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les articles 1, 3 et 4 du règlement no 231-24 soient remplacés par les suivants:

Article 1. Le présent règlement portera le titre de "Règlement d'emprunt numéro 231-24 décrétant une dépense de 1 315 676\$ et un emprunt de 200 000\$ et visant à autoriser des travaux de réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Bédard.

Article 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 315 676\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000\$ sur une période de 15 ans. Il est également autorisé à affecter une subvention de 341 091\$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), une subvention de 29 394\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins, un montant de 658 973\$ reçu du Fonds d'assurances des municipalités du Québec ainsi qu'à affecter un montant de 86 218\$ provenant du Fonds général.

ADOPTÉE

7.5 - OMH Beauce-Etchemins

45-03-25

7.5.1 - Budget 2025

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le budget 2025 de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins tel que déposé.

ADOPTÉE

46-03-25

7.5.2 - Rapport financier 2019 & 2020

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les rapports financiers 2019 et 2020 de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins tels que déposés.

ADOPTÉE

7.6 - MRC des Etchemins

Ce communiqué vise à informer le conseil municipal que la MRC des Etchemins collabore avec la Table régionale des élus municipaux de la

Chaudière-Appalaches (TREMCA) et Chaudière-Appalaches Économique dans le dossier des nouvelles politiques d'immigration.

7.7 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin

Le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin transmet aux municipalités situées sur son territoire le plan triennal 2025-2028 de répartition et de destination de ses immeubles.

7.8 - Profil financier 2023-2024

Le directeur général remet au conseil le profil financier 2023-2024 de la Municipalité de Sainte-Justine.

7.9 - Tournée Écosystèmes locaux

La Tournée Écosystèmes locaux de soutien au vieillissement s'arrêtera en Chaudière-Appalaches le 29 mai prochain.

7.10 - Table de concertation des aînés

Aucun membre du conseil n'est intéressé à participer à l'activité de concertation organisée par la table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches qui se tiendra à Saint-Henri le 14 mars.

7.11 - Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Monsieur Doris Gilbert dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

7.12 - L'Essentiel des Etchemins

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur les statistiques d'utilisation des services de l'Essentiel des Etchemins.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

8.2 - Ministre des Affaires municipales

Les lettres de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, visent à informer les conseils municipaux que la date limite pour l'adoption d'un règlement visant à réduire leur nombre de conseillers de 6 à 4 a été reportée au 15 mai 2025 et que, dans le cadre de l'imposition des tarifs douaniers de 25% du gouvernement des États-Unis, des mesures ont également été adoptées visant à favoriser l'achat local, régional, provincial et même canadien.

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de mars est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

47-03-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire